

UrbaFlore : une dynamique de réseau pour accompagner les acteurs dans la gestion et la préservation des cœurs de biodiversité des grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées

CAMBECÈDES Jocelyne¹, GARCIA Jérôme¹ & MENAND Mathieu²

¹ Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Vallon de Salut, BP70315, 65203 Bagnères-de-Bigorre Cedex. Emails : jocelyne.cambedes@cbnmp.fr et jerome.garcia@cbnmp.fr

² Nature En Occitanie, 14 rue de Tivoli, 31000 Toulouse. Email : m.menand@natureo.org

Mots clés : flore, aire urbaine, réseau, menace, veille, sensibilisation, urbanisation

Résumé

UrbaFlore est né en 2015 en Midi-Pyrénées du constat des pressions croissantes s'exerçant sur les espaces agricoles et semi-naturels des 12 grandes aires urbaines du territoire. Le projet vise à anticiper les conflits potentiels entre préservation d'une biodiversité remarquable et de continuités écologiques de qualité d'une part, et développement urbain d'autre part. Programme partenarial conduit par le Conservatoire botanique, UrbaFlore mobilise les réseaux de bénévoles des associations naturalistes pour qu'ils assurent des actions structurées de veille et d'alerte sur la flore remarquable. Il diffuse les informations, organise des sessions techniques, produit des outils de sensibilisation, accompagne les collectivités et les services de l'État pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les documents d'aménagements, explicite des modalités de gestion favorables et met en œuvre des actions de préservation.

1. Introduction : pourquoi UrbaFlore ?

L'évaluation des risques d'extinction des espèces de la flore vasculaire de France métropolitaine révèle que 742 espèces sont menacées ou quasi menacées, soit 15% des taxons indigènes, l'urbanisation et l'aménagement du territoire figurant au premier rang des pressions exercées (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018). Or aujourd'hui, le maintien de la diversité floristique et de la fonctionnalité des habitats naturels apparaît comme indispensable pour renforcer la résilience des écosystèmes et leur capacité d'adaptation face au changement climatique, et ainsi favoriser les solutions fondées sur la nature. En Midi-Pyrénées, le dynamisme économique et la concentration des activités autour des grandes villes conduisent à une forte augmentation de la population résidant à proximité des pôles urbains. Cette croissance démographique engendre un besoin accru d'infrastructures d'accueil et de transport se traduisant par une artificialisation des terres à un rythme soutenu au dépend des milieux agricoles et semi-naturels. Les espèces rares et menacées sont les premières affectées par ces transformations. Dans ce contexte, UrbaFlore vise à anticiper les impacts des infrastructures urbaines et à préserver des continuités écologiques de qualité, incluant au mieux la biodiversité remarquable et assurant le maintien de corridors fonctionnels. UrbaFlore est soutenu par la Région Occitanie, l'État, l'Europe (FEDER) et Toulouse Métropole, et s'inscrit dans le plan d'actions du Schéma régional de cohérence écologique.

2. Un programme multipartenarial innovant

Conduit par le Conservatoire botanique, UrbaFlore associe en partenariat Nature En Occitanie, l'Association botanique Gersoise, l'ANA-CEN Ariège, Nature Comminges, la Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et l'ADASEA du Gers.

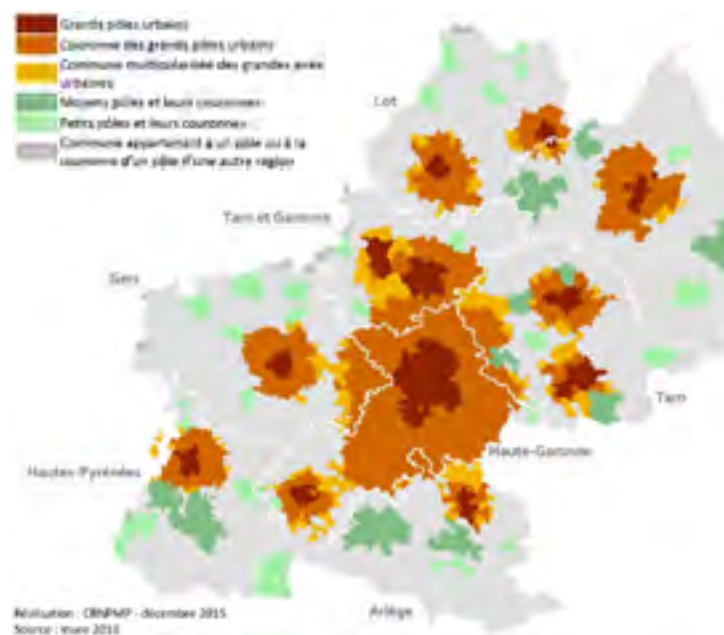


Figure 1 : Cartes des 12 grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées.

D'autres associations les ont rejoints dans leur action (Tableau 1). Le premier objectif est de démultiplier les actions de veille et d'alerte sur la flore remarquable par la mobilisation des partenaires et des bénévoles. Depuis 2016, 2222 populations correspondant à 170 taxons ont été identifiées comme à surveiller dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées (Fig.1). Sur les 768 populations visitées au regard de leur priorité pour la conservation (Cambecèdes *et al.*, 2016), 518 ont été revues. 244 populations n'ont pas été observées pour des raisons diverses (localisation incertaine, date non propice, accès au site réservé, etc) et six ont été identifiées avec certitude comme ayant été détruites. Les informations sont mutualisées dans un outil web de consultation et de saisie en ligne construit à cet effet et actualisé par le Conservatoire botanique.

Tableau 1 : Actions de veille réalisées par les structures dans les GAU

GAU + CMP	Structures impliquées	Nb bénévoles	Nb pop. identifiées	Nb pop. visitées
Cahors / Figeac	SNL, SSNTG, NEO, CBNPMP	5-10	248	90
Rodez	NEO, CBNPMP	1-3	78	46
Montauban / Castelsarrasin	SSNTG, NEO	10-15	62	39
Albi / Castres	ASNAT, STSN, CENMP, NEO	5-10	126	39
Auch	ABG, CBNPMP	3-5	115	32
Toulouse / St-Gaudens	NEO, ANC, Isatis31, CBNPMP	> 30	1534	> 500
Tarbes	NEO, CBNPMP	3-5	92	35
Pamiers	ANA	5-10	28	28

CMP : communes multipolarisées ; ABG : Association botanique gersoise ; ANA CEN Ariège : ANA Conservatoire d'espaces naturels de l'Ariège ; ANC : Association nature Comminges ; ASNAT : Amis des sciences de la nature ; CENMP : Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées ; NEO : Nature En Occitanie ; SNL : Société des naturalistes du Lot ; SSNTG : Société de sciences naturelles du Tarn-et-Garonne ; STSN : Société tarnaise de sciences naturelles.

3. Une dynamique de réseau pour le suivi et la veille

3.1 Bilan de l'action des réseaux

Les réseaux de bénévoles se sont structurés à l'échelle régionale en 2015-2016, sachant que certaines aires urbaines faisaient déjà l'objet de suivis à travers des dynamiques bénévoles (Toulouse, Auch, Pamiers). Après un état des lieux et de multiples contacts, nous avons pu informer une vingtaine de structures associatives, et toucher plus de 100 personnes. Chaque année, des sessions de terrain sont organisées, pour harmoniser les relevés, et apporter une aide à l'utilisation de l'outil de saisie en ligne. Le tableau 1 met en évidence l'implication des différentes structures dans une ou plusieurs grandes aires urbaines (GAU). L'investissement est très variable selon la GAU, en lien avec le nombre de bénévoles disponibles, mais est globalement satisfaisant. Un grand merci à tous les bénévoles impliqués !

3.2 De l'importance de la veille des bénévoles à travers 2 cas concrets

>> **Affaire n°1 : Domaine de Périgal à Canals (82)** : C'est en faisant une tournée de stations à surveiller qu'un bénévole (NEO / SSNTG) rencontre un riverain sur le terrain ; ce dernier lui indique avoir des orchidées rouges dans son domaine, il lui permet d'y pénétrer et, surprise, 300 pieds de sérapias en cœur (*Serapias cordigera*), orchidée protégée en Midi-Pyrénées, sont ainsi découverts. En échangeant avec les propriétaires, nous convenons de consacrer une surface de 2,3 ha (au sein d'un domaine de chasse privée de 80 ha) à la préservation de l'espèce, au moyen d'une convention de gestion bipartite. Dès l'automne 2018, nous organisons un chantier bénévole de ramassage de « déchets ligneux », suite au broyage de 2000 m²

de végétation. Vingt cinq personnes viendront prêter main forte sur une demi-journée pour tout évacuer.

>> **Affaire n°2 : PLU de Castanet-Tolosan (31)** : Il s'agit d'un scénario à rebondissements dans cette commune en périphérie de Toulouse qui a un projet de ZAC (zone d'aménagement concerté). Malgré l'envoi de courriers d'information à la mairie en 2013 à propos de la présence de 2 plantes protégées, la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*) et le Trèfle écaillé (*Trifolium squamosum*), la commune lance son projet sur un secteur qui englobe ces stations. Un bénévole de NEO, résident de cette commune, nous en alerte suite à sa participation à une réunion publique, durant laquelle il est spécifié que ces espèces auraient disparu du site ! Une contre-expertise est organisée par la DREAL et la DDT de Haute-Garonne, avec la participation du CBN, du CEN MP et de NEO. Ces espèces y sont bien observées et cartographiées. La commune finit par tenir compte de leur présence, une station doit être évitée, l'autre détruite. Avant signature de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées, la commune lance des fouilles archéologiques sur ledit site et dégrade la prairie. Une procédure judiciaire est en cours.

De nombreux cas comme les 2 explicités ci-dessus sont à traiter chaque année, que le débouché soit positif ou négatif. Quoi qu'il en soit, en général, des actions de préservation concrètes favorables aux espèces patrimoniales en ressortent.

4. Appuis et actions de sensibilisation

4.1 Mise à disposition de données et expertise

Le Conservatoire botanique met à disposition des données pour la prise en compte d'enjeux de flore protégée et/ou menacée dans le cadre de documents de planification (PLU, PLUi, SCOT), de projets d'aménagements et d'élaboration d'atlas de la biodiversité communale. Dans le cas des documents de planification, elles peuvent être accompagnées d'une note d'expertise adressée au porteur de projet et/ou au service de l'état ayant à produire un avis. 210 communes ont été concernées par ce type de démarche, majoritairement dans l'aire urbaine toulousaine. Dans le cadre d'aménagements, 51 dossiers ont bénéficié d'un porter à connaissance des données. Une collaboration entre le Conservatoire botanique et l'autorité environnementale a été organisée fin 2018 pour systématiser l'analyse des dossiers au regard des connaissances sur la flore.

4.2 Sessions techniques

Entre 2016 et 2018, le Conservatoire botanique a organisé 8 sessions techniques à destination de collectivités (agents et élus), services de l'Etat, socio-professionnels (bureaux d'études, organismes agricoles, chasseurs, paysagistes...) et associations. Les participants (124) ont ainsi été sensibilisés aux enjeux flore du territoire dans les GAU de Toulouse, Auch, Tarbes, Albi, Rodez et Cahors. Les thématiques suivantes ont notamment été abordées : Quels outils pour la préservation des plantes

protégées ou menacées ? Pourquoi et comment préserver les zones humides ? Comment anticiper les dégradations avec les documents d'urbanisme ? Quelle gestion des bords de route en faveur de la flore protégée ? Plantes et habitats protégés : quelle place face à l'urbanisation ? Les sessions sont organisées sur une demi-journée : partie théorique en salle et cas concrets et témoignages sur le terrain.

4.3 Appuis techniques

Éviter, réduire les impacts ou simplement assurer une gestion favorable des sites, tels sont les objectifs d'UrbaFlore lorsque le Conservatoire botanique et ses partenaires apportent sur le terrain un appui aux agents de l'Etat et des collectivités, aux élus, à des gestionnaires privés. La sensibilisation, le conseil technique, la mise en relation entre acteurs, la recherche des meilleurs outils contractuels, sont les moyens utilisés pour cela.



Photo A : Appui aux services de l'Etat faisant suite à une dégradation d'habitat d'espèces protégées.

Le CBNP MP a ainsi réalisé 25 accompagnements de collectivités et de gestionnaires de sites à enjeux, 19 appuis aux services de l'Etat (Tableau 2) et a suivi 7 alertes SAFER (sur les communes de Lavalette, Saint-Clar-de-Rivière, Fronton, Tournefeuille et Revel).

Tableau 2 : Exemples d'appuis effectués par le Conservatoire botanique

Dpt	Intervenants UrbaFlore	Bénéficiaire de l'appui	Objet
31	CBNPMP, APCVEB, NEO	Commune de Balma	Sensibilisation à la présence d'Orchis lacté, Jacinthe de Rome et Ophrys miroir en contexte d'urbanisation
	CBNPMP	Commune de Brax, CD31, TM, gestionnaires privés	Prise en compte d'Orchis lacté dans un projet de tourne à gauche (Maudinat – RD37)
	CBNPMP, DDT31	Commune de Fontenilles et gestionnaire privé	Alerte et sensibilisation sur enjeux flore protégée (7 espèces) dans un espace prévu pour l'urbanisation (Génibrat)
	CBNPMP	CD31	Expertise d'une parcelle à Serapias cordigera en limite de la forêt de Buzet, ENS du Département, dans le cadre d'un projet de vente
	CBNPMP	Commune de Saint-Lys	Accompagnement à la gestion différenciée d'un bord de route communale abritant une population d'Orchis lacté
81	CBNPMP, DREAL, DDT81, ONCFS	Communauté de communes Sor et Agout	Expertise des enjeux flore (Lupinus angustifolius) sur un site réservé à l'aménagement d'une ZAC

Les alertes SAFER découlent d'un partenariat entre le CEN MP et les SAFER pour une veille sur la Jacinthe de Rome, le Sérapias en coeur et l'Orchis lacté. L'alerte est lancée lorsqu'une parcelle agricole abritant l'une de ces 3 espèces fait l'objet d'une transaction foncière. Le notaire, le propriétaire et l'acquéreur sont alors sensibilisés aux enjeux et à la gestion et informés de la réglementation. Une notice technique expliquant les modes de gestion adaptés à l'espèce est également transmise.

4.4 Outils de communication

La sensibilisation du public passe par la création et la diffusion d'outils de communication ciblés et par une identité visuelle propre à UrbaFlore. Une exposition de 7 kakémonos territorialisés accompagnés de supports ludiques (autocollants, cartes postales, sets de table) ont été créés pour sensibiliser aux enjeux flore à préserver sur les GAU. Ces outils sont utilisés ou diffusés gratuitement à la demande et pour des événements, des manifestations, des expositions en lien avec la nature et l'environnement dans les GAU.

Conclusion

Depuis 2015, UrbaFlore apporte une cohérence dans l'action naturaliste en Midi-Pyrénées en faveur de la flore rare et protégée des grandes aires urbaines. Les partenaires associatifs et de nombreux bénévoles mobilisés surveillent les populations de taxons prioritaires. Le programme s'adresse également aux collectivités (agents et élus), services de l'État, socio-professionnels (bureaux, d'études, organismes agricoles, chasseurs, paysagistes...) et associations, pour une meilleure connaissance, prise en compte, préservation et gestion d'espaces urbains et périurbains abritant encore ces espèces.

Si les documents d'urbanisme s'avèrent des cibles privilégiées pour mieux considérer cette flore en sursis, il n'en reste pas moins que l'accompagnement et la sensibilisation sur le terrain sont incontournables. Les résultats sont concluants puisque des destructions et dégradations ont pu être évitées. Mais l'effort est permanent pour faire passer des messages, s'assurer de leur portée et améliorer les leviers d'intervention le plus en amont possible. Ces éléments ont ainsi justifié la poursuite du programme jusqu'en 2021.

Références bibliographiques

Cambecèdes J., Gire L., Garcia J., Sauter N. & Largier G. 2016 - Plans régionaux d'actions en faveur de la flore et des habitats en Midi-Pyrénées : vers une stratégie globale de conservation. *Actes des rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées 2016* : 16-22. UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018 - *La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*, Paris, 32 p.